

Orientation

7/4

CLAP

FICHE N° 91 i

Version : 3

Directive 97/23/CE

Mots clés :

Matériau

Exigence quantitative

Norme

Référence directive :

Annexe I § 7.1.2- 97/23/CE

Accepté par le GTP :

27/06/2001

Accepté par le CLAP :

27/06/2001

Sujet : EES matériaux – Aciers à grain fin

Question : Que signifie l'exclusion des aciers à grain fin au premier tiret de § 7.1.2 de l'annexe I ?

Réponse :

Ces aciers à grain fin sont des aciers micro-alliés pour appareils à pression comme par exemple, ceux contenus dans l'EN 10028-3 ou dans l'EN 10222-4.

Pour ces aciers, la valeur chiffrée de la contrainte de membrane admissible donnée à l'annexe I § 7.1.2 ne s'applique pas. Toutefois, un niveau de sécurité global équivalent doit être atteint (voir CLAP 10 - Orientation 8/6).

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.